

La Lettre de l'Observatoire



Alptis est la plus importante association française de prévoyance complémentaire, spécialiste des travailleurs indépendants.

L'Observatoire Alptis de la Protection Sociale est une association réunissant les associations de prévoyance de l'Ensemble Alptis, des universitaires, des chercheurs et des personnalités représentant le monde des travailleurs indépendants et des petites entreprises. Il se compose d'un *Conseil d'Administration* (constitué de représentants de l'Alptis, de représentants des professions indépendantes et des membres du comité scientifique), d'un *directeur scientifique* (M. Piatecki), d'un *chargé de recherche* (M. Ferrier) et d'un *comité scientifique* (composé de MM. Bichot, Duru, Lancry, Riondet et Mmes Hennion-Moreau et Lebon). Son premier objectif est d'appréhender le problème de la protection sociale des travailleurs indépendants, des très petites entreprises et de leurs salariés. Son rôle est de recueillir, traiter et diffuser de l'information sur la protection sociale des travailleurs indépendants et des salariés des très petites entreprises. La Lettre de l'Observatoire, quant à elle, porte un regard sur l'actualité sociale, économique et juridique en la recentrant sur les problématiques des mêmes populations.

Le paysage artisanal français en 1997

Ce trimestre, l'Observatoire Alptis consacre un numéro spécial de sa Lettre à l'Artisanat. Pour appartenir à la famille des travailleurs indépendants, des très petites entreprises et de leurs salariés, les artisans font partie de la population que l'Observatoire Alptis a pour mission de mieux connaître. Nous proposons une *synthèse* et des *commentaires* sur des données chiffrées ou non et issues de différents organismes (en particulier de la Direction de l'Artisanat).

Le prochain numéro de la Lettre de l'Observatoire sera un numéro spécial Commerçants.

Petit historique de la définition de l'artisanat

Le terme "artisanat" est assez récent mais il recouvre une réalité ancienne. Le mot même d'artisanat en tant que groupe socioéconomique n'apparaît qu'à la fin du XIX^e siècle et il est consacré en 1920 par le Bulletin officiel de la chambre de métiers d'Alsace (*Journal Officiel de la République française* du samedi 15 novembre 1997, avis et rapports du Conseil Economique et Social, "L'artisanat : enjeux et conditions de son développement" [1997, p. 9]). Ce terme, dont la racine étymologique est *ars* n'apparaît qu'à la fin du XIX^e siècle. A l'origine il s'agit de l'ensemble des activités manuelles extra-agricoles et on ne distingue pas bien l'artisan de l'artiste. Bien sûr, le distinguo est rapidement opéré entre le secteur des métiers et la manufacture (différenciés selon la taille de l'entreprise et l'effectif employé). Ce n'est qu'au XVI^e siècle que la différence sera faite entre les *arts mécaniques*, exercés par les "gens de métier" et les *arts libéraux*,

exercés par les artistes, bien que l'on continue de parler d'artisanat d'art pour les métiers où la création et l'esthétique jouent un rôle essentiel (feronniers d'art, vitriers d'art, métiers d'arts graphiques). Cette ambiguïté se maintiendra jusqu'au milieu du XIX^e siècle : le dictionnaire Poitevin reste assez laconique puisqu'il énonce que "l'artisan exerce un *art* demandant un certain apprentissage", par opposition à l'ouvrier agricole ou à l'industriel. Face à l'absence de définition officielle, les organismes professionnels prennent des appellations telles que Confédération Nationale de l'Artisanat et des Métiers de France ou Institut Suisse de Recherche pour les Arts et Métiers. Dans les pays méridionaux, les désignations recouvrent l'origine latine *ars* : *artigianato* en Italie, *artesanado* en Espagne ou *artezanato* au Portugal. Les pays septentrionaux renvoient à la notion de travail manuel (*handwerk, handicraft*).

Suite page 2

Petit historique de la définition de l'artisanat (suite)

Parfois, c'est le critère de la qualification du travail qui prime (*skilled work* anglo-saxon, par exemple). Si, conformément au décret français du 1^{er} mars 1962, on considère comme artisanales les activités de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services alors, son histoire est aussi vieille que celle des techniques qu'il applique. L'historique de l'artisanat est très riche et ici, nous ne pouvons le développer ("L'artisanat", in *Encyclopædia Universalis* [1998, version 4]).

Certains prédisaient la disparition pure et simple de l'artisanat (Zarca, B. [1987, p. 1], *L'artisanat français : du métier au groupe social, Economica*). Certes, bon nombre des métiers de l'artisanat ont bel et bien disparu ou sont en voie de disparition (les retourneurs de cols, les charrons, les bourreliers...) mais l'artisanat, c'est aussi et surtout des métiers qui se transforment ou s'adaptent (artisanat de luxe ou d'art par exemple) et des métiers qui se créent (informatique, mécanique de haute précision...) (Bizaguet, A. [1991, pp. 32 et 33],

Les Petites et Moyennes Entreprises, PUF, collection Que sais-je ?).

Définition "officielle" de l'artisanat

Comme nous l'avons vu, la définition même de l'artisanat pose problème. Aujourd'hui, il existe une définition officielle de l'artisanat. Défini par le décret n°83-487 du 10 juin 1983, il regroupe l'ensemble des petites entreprises exerçant des activités de production, de transformation, de réparation ou de prestations de services (à l'exclusion des ventes en l'état) et qui n'emploient pas plus de 10 salariés. Les artisans sont immatriculés au *Répertoire des Métiers* (RM) et le décret du 14 décembre 1995 les autorise à y être maintenus au-delà du seuil de 10 salariés sous certaines conditions. Le *Répertoire Informatique des Métiers* (RIM) est fondé sur la notion juridique de l'appartenance des entreprises aux répertoires de métiers tenus par les chambres de métiers conformément à la loi n°96-603 du 6 juillet 1996. Le décret d'application de cette loi fixera à compter de 1998 la liste des activités seules susceptibles de donner lieu à immatriculation au RM et remplacera le dispositif réglementaire antérieur (décret n°83-487 du 10 juin 1983 modifié, décret n°95-1387 du 14 décembre 1995 qui autorise le maintien au RM au-delà du seuil de 10 salariés, arrêté du 2 décembre 1994).

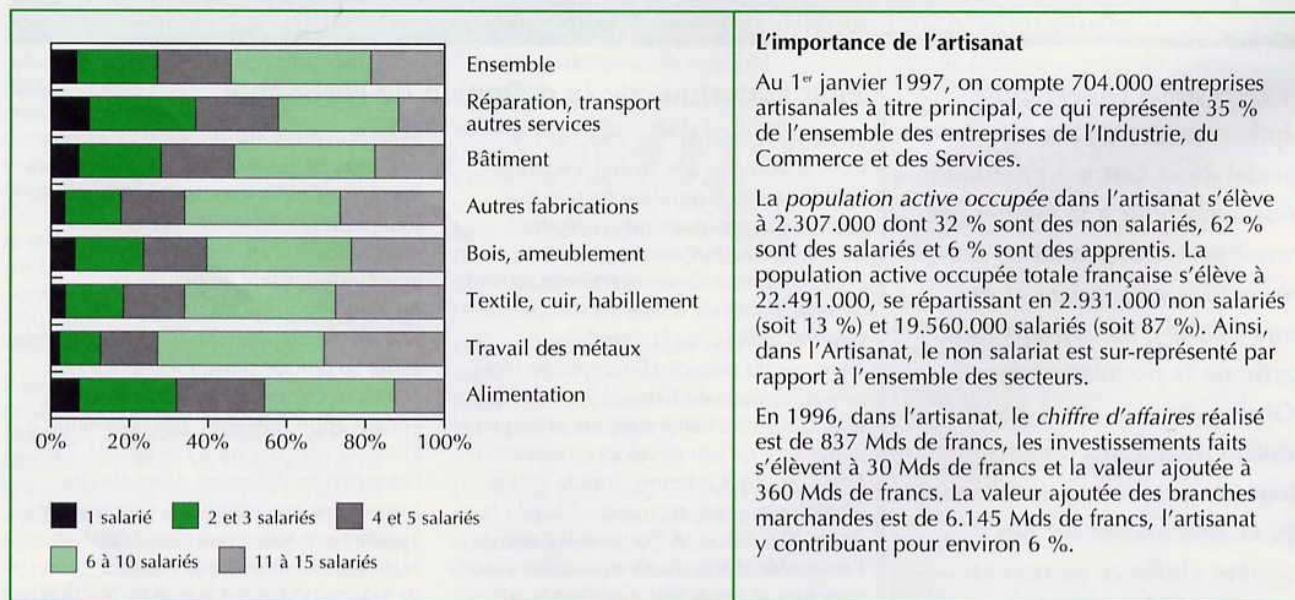
Notons que conformément à un *droit de suite*, certaines entreprises artisanales ayant dépassé le seuil des 15 salariés peuvent rester immatriculées au RIM (ce qui explique que dans certains cas, les données couvrent le champ plus large des entreprises de 0 à 15 salariés). Les données de l'artisanat provenant de ces sources peuvent différer d'autres sources qui sont gérées par des organismes extérieurs au secteur des métiers et qui n'ont pas pour premier objet de fournir une information statistique sur l'artisanat.

Des informations importantes (enquête annuelle d'entreprise, exploitation des BIC et des fichiers gérés par l'UNEDIC) entrent dans cette catégorie.

Elles fournissent des renseignements déterminés, classés *a posteriori* selon des critères à caractère économique (taille et activité de l'entreprise), ce qui permet difficilement de prendre en compte la complexité de la définition réglementaire : dépassement de taille, activités considérées comme artisanale à titre secondaire, groupes de la nomenclature d'activités et de produits ne correspondant que partiellement à une activité artisanale.

Le poids économique de l'artisanat

Graphique 1 : répartition des effectifs salariés dans les établissements de 1 à 15 salariés selon la taille des établissements au 1^{er} janvier 1997



L'importance de l'artisanat

Au 1^{er} janvier 1997, on compte 704.000 entreprises artisanales à titre principal, ce qui représente 35 % de l'ensemble des entreprises de l'Industrie, du Commerce et des Services.

La *population active occupée* dans l'artisanat s'élève à 2.307.000 dont 32 % sont des non salariés, 62 % sont des salariés et 6 % sont des apprentis. La population active occupée totale française s'élève à 22.491.000, se répartissant en 2.931.000 non salariés (soit 13 %) et 19.560.000 salariés (soit 87 %). Ainsi, dans l'Artisanat, le non salariat est sur-représenté par rapport à l'ensemble des secteurs.

En 1996, dans l'artisanat, le *chiffre d'affaires* réalisé est de 837 Mds de francs, les investissements faits s'élèvent à 30 Mds de francs et la valeur ajoutée à 360 Mds de francs. La valeur ajoutée des branches marchandes est de 6.145 Mds de francs, l'artisanat y contribuant pour environ 6 %.

Source : RIM, in *La France de l'Artisanat : chiffres clés*, 1997, pp. 64-65.

Lecture : parmi les 13.562 entreprises artisanales de l'alimentation, la majorité (32,9 %) emploie entre 6 et 10 salariés (tranche d'effectif correspondant à la quatrième barre en partant de la gauche du secteur alimentation).

Commentaires : ce graphique fait apparaître clairement que c'est la tranche des 6 à 10 salariés qui est la plus importante dans les entreprises artisanales. A contrario, les entreprises artisanales n'employant qu'un salarié sont très minoritaires (les barres représentatives de cette branche sont toutes de petite longueur). On observe des différences sectorielles mais celles-ci sont assez faibles. La structure par tranche de salariés employés est donc hétérogène au sein de chaque secteur mais assez homogène dans les secteurs de l'artisanat.

Les entreprises artisanales sont majoritairement des Très Petites Entreprises (TPE) puisque dans aucun secteur (des métiers) on ne trouve une part d'entreprises employant plus de 16 salariés supérieure à 30,7 % (voir graphique ci-dessus).

Les entreprises artisanales

L'ensemble des personnes inscrites au RM s'élève à 794.432, dont 116.651 exercent une activité artisanale (14,7 %) à titre *secondaire*. En 1997, sur 100 personnes inscrites au RM, 67,3 sont des personnes physiques, 28,6 sont des SARL, 2,9 sont des SA, 0,7 sont d'autres sociétés et 0,5 ont un autre *statut*.

Tableau 1 : répartition des personnes immatriculées au RM au 1^{er} janvier 1997, en France métropolitaine et dans les DOM

Activités NAR 20	France métropolitaine	DOM
Alimentation	105.530 (13,3) [81,4]	24.119 (20,7) [18,6]
Travail des métaux	42.868 (5,4) [86,8]	6.527 (5,6) [13,2]
Textile, cuir, habillement	18.284 (2,3) [82,9]	3.780 (3,2) [17,1]
Bois, ameublement	29.797 (3,8) [86,7]	4.554 (3,9) [13,2]
Autres fabrications	57.656 (7,3) [84,4]	10.666 (9,1) [15,6]
Bâtiment	290.646 (36,6) [96,2]	11.262 (9,6) [3,7]
Réparation, transport, autres services	248.104 (31,2) [82,0]	54.197 (46,5) [17,9]
Activités non réparties	1.547 (0,2) [50,0]	1.546 (1,3) [50,0]
Ensemble	794.432 (100) [87,2]	116.651 (100) [12,8]

Source : RIM, in *La France de l'Artisanat : chiffres clés*, 1997, pp. 20-21.

Note : le premier nombre correspond à l'ensemble des personnes inscrites, celui entre parenthèses renvoie au pourcentage que représente ce premier nombre dans l'ensemble des secteurs et celui entre crochets donne, pour le secteur considéré, la part des personnes que regroupe la zone (métropole ou DOM).

Lecture : au 1^{er} janvier 1997, en France métropolitaine, on compte 105.530 personnes immatriculées au RM, soit 13,3 % de l'ensemble des personnes immatriculées au RM à cette même date, dans cette même zone. La quasi-totalité (96,2 %) des personnes immatriculées au RM au 1^{er} janvier 1997 et travaillant dans le bâtiment sont en France métropolitaine.

Commentaires : la répartition selon les différents secteurs de l'artisanat des personnes immatriculées au RM au 1^{er} janvier 1997 est différente selon qu'il s'agit d'entreprises sises en métropole ou dans les DOM. C'est par exemple le cas du bâtiment où la présence dans les DOM est beaucoup moins marquée qu'en métropole. On note que dans le secteur des activités non réparties, la part est la même. En France métropolitaine, deux secteurs sont prépondérants en matière de personnes immatriculées : le bâtiment et la réparation, le transport et autres services. Dans les DOM, c'est ce dernier secteur qui est prépondérant.

En 1997, la *densité artisanale* (nombre de personnes immatriculées au RM pour 100.000 habitants) est sur la France entière de 138. Elle va de 82 dans le Nord-Pas-de-Calais (là où elle est la plus faible) à 228 en Corse (là où elle est la plus forte).

Tableau 2 : répartition des personnes immatriculées au RM au 1^{er} janvier 1997, en France métropolitaine, par catégorie de communes

Catégorie de communes	Nombre de communes (%)	Nombres de personnes (%)
Communes rurales (CR)		
CR n'appartenant pas à une ZPIU	8084 (22)	49295 (6,2)
CR appartenant à une ZPIU	23202 (63,3)	201042 (25,3)
Unités urbaines (UU)		
- UU de moins de 5.000 d'habitants	1404 (3,8)	60647 (7,6)
- UU de 5.000 à moins de 10.000 d'habitants	871 (2,4)	54344 (6,8)
- UU de 10.000 à moins de 20.000 d'habitants	610 (1,7)	43197 (5,4)
- UU de 20.000 à moins de 50.000 d'habitants	544 (1,5)	56783 (7,1)
- UU de 50.000 à moins de 100.000 d'habitants	407 (1,1)	48662 (6,1)
- UU de 100.000 à moins de 200.000 d'habitants	374 (1,0)	46690 (5,9)
- UU de 200.000 à moins de 2.000.000 d'habitants	791 (2,1)	125452 (15,8)
Agglomération parisienne	378 (1,0)	108320 (13,6)
Ensemble	36665 (100)	794432 (100)

Source : RIM, in *La France de l'Artisanat : chiffres clés*, 1997, pp. 28-29.

Note : la population des communes rurales comprises dans une Zone de Peuplement Industriel ou Urbain (ZPIU) ne vit pas en majorité de l'agriculture et travaille en grande partie dans l'unité urbaine voisine. Une unité urbaine compte au moins 2.000 habitants.

Lecture : on compte 378 communes dans l'agglomération parisienne, soit 1 % du total des communes françaises. 7,1 % des personnes immatriculées au RM au 1^{er} janvier 1997 en France métropolitaine se trouvent dans une unité urbaine de 20.000 à 50.000 habitants.

Commentaires : on observe une forte hétérogénéité et distorsion dans la répartition des personnes immatriculées au RM au 1^{er} janvier 1997 en France métropolitaine selon les communes. On note la forte représentativité des entreprises artisanales dans les catégories de commune appartenant à une ZIUP.

Les entreprises artisanales (suite)



En 1997, sur les 823.443 artisans présents sur la France entière, 15,2 % sont en Ile-de-France et 11,1 % sont en Rhône-Alpes, pour les pourcentages les plus élevés et 0,7 % sont en Corse et 1,6 % dans le Limousin, pour les pourcentages les plus faibles. Selon qu'il s'agit de l'alimentation, de la production, du bâtiment ou des services, la répartition artisanale par région est très hétérogène.

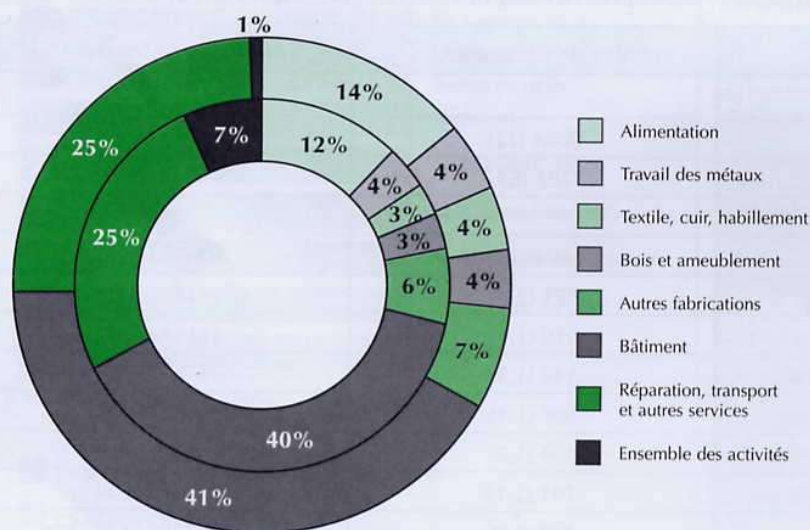
En 1997, dans l'ensemble des activités artisanales, sur les 794.432 entreprises immatriculées au RM, 43,3 % n'emploient aucun salarié, 19,7 % en emploient un seul, 25,2 % en emploient entre 2 et 5, 8,1 % en emploient entre 6 et 10 et 2,0 % en emploient entre 11 et 15.

Cette répartition est hétérogène selon les activités ; par exemple, 53,8 % des entreprises artisanales du bois et ameublement n'emploient personne (c'est-à-dire 10,5 points de pourcentages de plus que la moyenne).



Graphique 2 : démographie de l'artisanat par secteurs d'activité, en 1995

Immatriculations (petit anneau) et radiations (grand anneau) en 1995



Source : RIM, in *La France de l'Artisanat : chiffres clefs*, 1997, pp. 38-39.

Lecture : en 1995, le secteur réparation, transport et autres services regroupait 25 % des immatriculations et 25 % des radiations des entreprises artisanales.

Commentaires : c'est dans le bâtiment que le turnover des entreprises artisanales est le plus élevé puisque c'est dans ce secteur que la majorité des entreprises (40 % des immatriculations) entrent et/ou sortent (41 % des radiations). Ce chiffre révèle certes une certaine fragilité du secteur du bâtiment mais aussi et surtout un fort dynamisme. Ce n'est pas le cas des secteurs textile, cuir et habillement, bois et ameublement, travail des métaux et autres fabrications, pour lesquels ce turnover est très faible.

La démographie de l'artisanat

Sur toutes les immatriculations de 1996, 75,8 % ont été des créations d'entreprises nouvelles, 21,1 % des reprises et 3,1 % ont été des entrées dans le champ de l'artisanat.

Sur les 112.552 radiations totales comptées en 1996, (comportant les radiations en retard), 66,8 % ont été des cessations (dont environ un quart sont des *défaillances*), 7,3 % sont des sorties du champ de l'artisanat, et 25,9 % sont des radiations en retard.

Au cours de cette même année, sur les 81.702 immatriculations au RM en France entière, 16,6 % ont été faites en Ile-de-France et 11,1 % en Provence-Alpes-Côte-d'Azur pour les plus forts pourcentages et 0,8 % en Corse et 1,2 % dans le Limousin pour les pourcentages les plus faibles.

Sur les 86.260 radiations du RM (hors radiations en retard), 18,1 % se sont faites en Ile-de-France et 10,8 % en Rhône-Alpes pour les plus forts pourcentages et 0,6 % en Corse et 1,2 % dans le Limousin pour les pourcentages les plus faibles.

Les entreprises artisanales (suite)

Tableau 3 : survivants, taux de survie et quotients annuels de mortalité des entreprises créées en 1987, créations pures et reprises

Catégorie juridique	Créations en 1987	1 ^{er} anniversaire (1988)	2 ^e anniversaire (1989)	3 ^e anniversaire (1990)	4 ^e anniversaire (1991)	5 ^e anniversaire (1992)	6 ^e anniversaire (1993)	7 ^e anniversaire (1994)
Artisan	37794 (100) {-}	31374 (83) {17}	26353 (70) {16}	22655 (60) {14}	19587 (52) {14}	17151 (45) {12}	15067 (40) {12}	13688 (36) {09}
Commerçant	68307 (100) {-}	50183 (73) {27}	39820 (58) {21}	32710 (48) {18}	27459 (40) {16}	23480 (34) {14}	19916 (29) {15}	17398 (25) {13}
Artisan-commerçant	14934 (100) {-}	13284 (89) {11}	11645 (78) {12}	10358 (69) {11}	9278 (62) {10}	8402 (56) {09}	7628 (51) {09}	7042 (47) {08}
Profession libérale	32792 (100) {-}	26110 (80) {20}	22358 (68) {14}	19936 (61) {11}	18157 (55) {09}	16466 (50) {09}	14748 (45) {10}	13609 (42) {08}
Autres personnes physiques	634 (100) {-}	495 (78) {22}	422 (67) {15}	361 (57) {14}	318 (50) {12}	288 (45) {09}	245 (39) {15}	216 (34) {12}
Total personnes physiques	154461 (100) {-}	121446 (79) {21}	100598 (65) {17}	86020 (56) {14}	74799 (48) {13}	65787 (43) {12}	57604 (37) {12}	51953 (34) {10}
SARL	57325 (100) {-}	54966 (96) {04}	49976 (87) {09}	44443 (78) {11}	39089 (68) {12}	34250 (60) {12}	30676 (54) {10}	27865 (49) {09}
SA	6116 (100) {-}	5989 (98) {02}	5600 (92) {06}	5177 (85) {08}	4729 (77) {09}	4242 (69) {10}	3856 (63) {09}	3546 (58) {08}
Autres personnes morales	12816 (100) {-}	11072 (86) {14}	9900 (77) {11}	9100 (71) {08}	8429 (66) {07}	7791 (61) {08}	7309 (57) {06}	6905 (54) {06}
Total personnes morales	76257 (100) {-}	72027 (94) {06}	65476 (86) {09}	58720 (77) {10}	52247 (69) {11}	46283 (61) {11}	41841 (55) {10}	38316 (50) {08}
Total	230718 (100) {-}	193473 (84) {16}	166074 (72) {14}	144740 (63) {13}	127046 (55) {12}	112070 (49) {12}	99445 (43) {11}	90269 (39) {09}

Source : Bonneau & Thirion [1998, pp. 209 et suiv.], in *Insee Résultats* n°125-126-127 (Création et devenir des entreprises de 1987 à 1995).

Note : le chiffre entre parenthèse est le taux de survie et celui entre accolades est le quotient annuel de mortalité (QAM) de la catégorie étudiée.
 ⇒ Taux de survie τ_t (des entreprises créées en 1987, à l'année t) = (nombre d'entreprises de la génération 1987 actives lors de leur t -ème année) / (nombre d'entreprises créées lors de l'année 1987).

⇒ Quotient annuel de mortalité (en j -ème année) = (Taux de survie à n ans - taux de survie à $(n - 1)$ ans) / (Taux de survie à n ans).

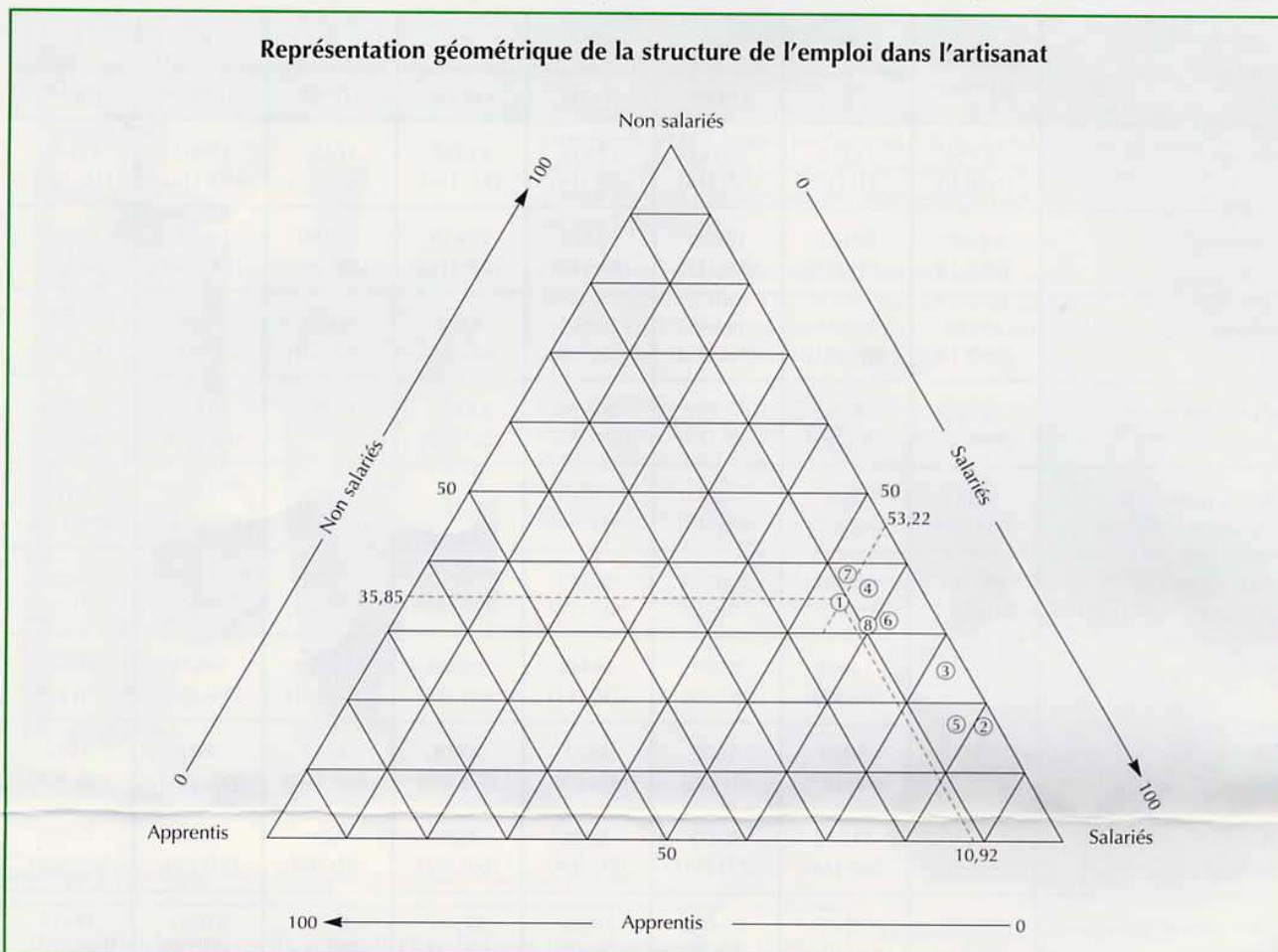
Lecture : en 1992, 45 % des entreprises artisanales qui ont été créées en 1987 ont survécu. En 1991, 16 % des entreprises commerciales créées en 1987 et qui avaient survécu jusqu'en 1990, ont disparu. Notons que 16,4 % des entreprises créées en 1987 sont artisanales.

Commentaires : les évolutions en matière de survie des TPE sont comparables sur la période considérée selon les statuts juridiques.

Ce n'est pas le cas de l'évolution de la mortalité. On doit toutefois constater des différences de niveau pour les entreprises artisanales. En effet, en termes de taux de survie, ces dernières sont situées dans le haut de l'échelle, indiquant leur plus grande fragilité économique. A contrario, en termes de mortalité, elles se situent dans le bas de l'échelle, laissant apparaître un phénomène de mortalité forte dans les premières années et diminuant, contrairement à d'autres entreprises. Notons aussi la proximité avec les entreprises commerciales qui évoluent sensiblement de la même façon et dans les mêmes mesures que les entreprises artisanales (voir "Quel destin pour les TPE" dans la Lettre de l'Observatoire n°6).

L'emploi dans l'artisanat

Graphique 3 : estimation de l'emploi dans l'artisanat pour les entreprises de 0 à 15 salariés au 1^{er} janvier 1996, en milliers



Source : INSEE, in *Tableaux de l'économie française 1997-1998*, p. 143.

Note : Ces activités ont été regroupées à partir de la NAFA (Nomenclature d'Activités Française de l'Artisanat).

Lecture : dans l'alimentation, la structure de l'emploi est la suivante : 53,22 % de salariés, 10,92 % d'apprentis et 35,85 % de non salariés.

Commentaires : le regroupement des points dans le triangle permet de dire que la structure des emplois dans l'artisanat, en termes de répartition entre salariés, non salariés et apprentis est assez homogène (les points représentatifs des secteurs sont tous situés dans la partie sud-est du triangle). On distingue toutefois trois groupes : le premier est constitué des secteurs ①, ④, ⑥, ⑦ et ⑧, le deuxième des secteurs ② et ⑤ et le troisième du secteur ③. Le secteur ③ (textile, cuir et habillement) se situe entre les deux autres. Dans le premier groupe, la présence de non salariés est plus marquée que dans le deuxième groupe.

Secteurs	Points dans le triangle
Alimentation	①
Travail des métaux	②
Textile, cuir, habillement	③
Bois, ameublement	④
Autres fabrications	⑤
Bâtiment	⑥
Réparation, transport, autres services	⑦
Ensemble	⑧

Tableau 4 : répartition des entreprises artisanales selon le nombre de salariés, au 1^{er} janvier 1996

Nombre de salariés	Nombre d'entreprises artisanales (en %)
0 salarié	42,6
1 salarié	19,8
2 ou 3 salariés	17,5
4 ou 5 salariés	8,2
6 à 10 salariés	8,2
11 à 15 salariés	2,0
16 salariés et plus	1,7

Source : INSEE, in *Tableaux de l'économie française 1997-1998*, p. 145.

Lecture : au 1^{er} janvier 1996, la majorité (42,6 %) des entreprises artisanales n'employait aucun salarié.

Commentaires : on emploie parfois, à tort, le terme d'entreprise artisanale pour qualifier une TPE. Ceci est dû en partie au fait qu'un critère possible pour qualifier la dimension d'une entreprise est l'effectif salarié. A cet égard, il est très net que les entreprises artisanales sont des TPE. En revanche, cela ne signifie pas que les TPE sont (toutes) des entreprises artisanales.

L'emploi dans l'artisanat (suite)

LES ARTISANS

Tableau 5 : âge et sexe des chefs d'entreprise individuelle au 1^{er} janvier 1997

Activités NAR 8	Nombre de chefs d'entreprise individuelle	Hommes % et âge moyen	Femmes % et âge moyen
Alimentation	76247 (14,26)	87,4 (45)	12,6 (46)
Travail des métaux	17902 (3,34)	95,8 (44)	4,2 (47)
Textile, cuir, habillement	9974 (1,86)	41,4 (45)	58,6 (47)
Bois, ameublement	20235 (3,78)	88,9 (43)	11,1 (46)
Autres fabrications	26089 (4,87)	82,5 (44)	17,5 (44)
Bâtiment	211209 (39,50)	97,9 (42)	2,1 (42)
Réparation, transport, autres services	172754 (32,30)	63,5 (44)	36,5 (44)
Activités non réparties	275 (0,05)	77,5 (43)	22,5 (44)
Ensemble	534685 (100)	83,1 (43)	16,9 (44)

Source : RIM, in *Tableaux de l'économie française* 1997-1998, p. 49.

Note : la répartition en pourcentage ne tient pas compte des cas où l'on ne dispose pas de l'information sur les variables sexe et âge.

Lecture : au 1^{er} janvier 1997, 16,9 % des artisans sont des femmes âgées en moyenne de 44 ans et 83,1 % sont des hommes âgés en moyenne de 43 ans. A cette même date, sur les 534.685 chefs d'entreprise individuelle (EI), 14,2 % sont dans l'alimentation (dont 87,4 % sont des hommes âgés en moyenne de 45 ans). A cette même date, 3,78 % des EI artisanales se trouvent dans le secteur du bois, ameublement.

Commentaires : les chefs d'EI sont âgés, hommes et femmes, d'environ 43 ans. Le fait d'être un homme ou une femme ne change rien à l'âge moyen. Seul le secteur du textile, cuir et habillement abrite une majorité de femmes chefs d'EI. Puisqu'il s'agit d'EI, la discrimination sexuelle explique bien moins ces différences que la nature même de l'activité. Dans l'artisanat, le chef d'EI met la main à la pâte, il est souvent "l'homme orchestre" de l'entreprise ; en effet, par définition d'une EI, il est seul (il n'a pas de salarié) ; cela explique que 97,9 % des chefs d'EI du bâtiment sont des hommes. Dans bien d'autres secteurs des métiers, c'est une majorité écrasante d'hommes qui est à la tête de ce type d'entreprises. Plus de 70 % des entreprises individuelles du secteur des métiers se concentrent dans deux secteurs : le bâtiment et la réparation, transport et autres services.

LES CONJOINTS COLLABORATEURS

En 1997, on estime à 13,5 % le nombre de conjoints collaborateurs des chefs d'entreprise individuelle de l'artisanat dans l'alimentation, à 4 % dans le travail des métaux, à 3,1 % dans le textile, l'habillement et le cuir, à 3,6 % dans le bois et l'ameublement, à 4,0 % dans les autres fabrications, à 2,9 % dans le bâtiment, à 3,6 % dans la réparation, le transport et autres services et à 7 % dans les activités non réparties. Dans l'ensemble, on compte 534.924 chefs d'entreprise individuelle ayant 25.353 conjoints collaborateurs (soit 4,7 %).



LES MAÎTRES ARTISANS

Sur les 17.939 titres de Maîtres Artisans attribués jusqu'en 1995 dans la France entière (à l'exclusion de l'Alsace et de la Moselle soumises à un régime spécifique à cet égard), 17,4 % l'ont été en Poitou-Charentes, 9,6 % en Ile-de-France, 9,5 % en Basse-Normandie pour les plus forts pourcentages et 1,3 % en Corse et 1,5 % dans le Limousin pour les pourcentages les plus faibles.

L'emploi dans l'artisanat (suite)

LES APPRENTIS ET LA FORMATION EN ALTERNANCE

En 1996/1997, environ la moitié des *apprentis* le sont dans le secteur de l'artisanat, soit 142.000 sur 290.078.

Tableau 6 : répartition sectorielle des contrats de qualification et d'apprentissage, en 1996

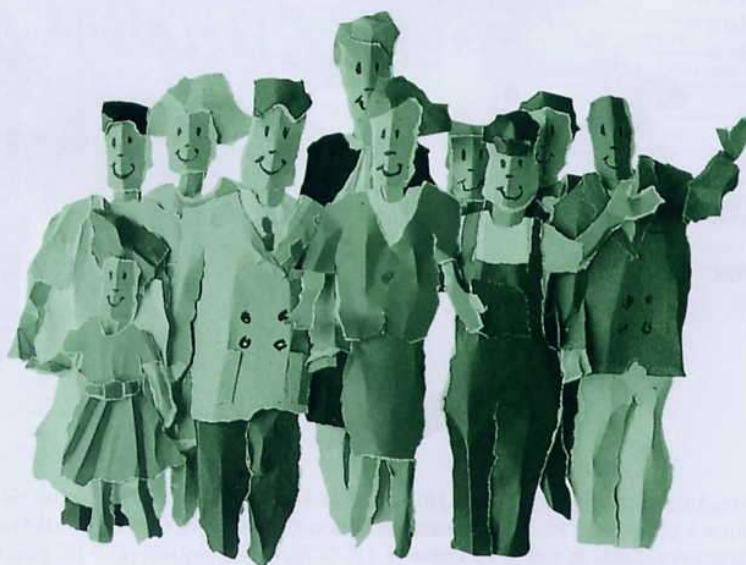
Activités NAR 8	Contrats de qualification	Contrats d'apprentissage	Densité des contrats de qualification	Densité d'apprentis
Alimentation	8,8	27,0	1,41	20,5
Travail des métaux	8,1	3,5	3,19	6,5
Textile, cuir, habillement	2,3	0,3	2,09	1,5
Bois, ameublement	3,5	2,7	2,00	7,2
Autres fabrications	9,4	2,9	2,75	4,1
Bâtiment	24,5	35,6	1,42	9,8
Réparation, transport, autres services	43,4	28,0	2,96	9,2
Ensemble	100	100	2,13	10,1

Source : DARES, in *Tableaux de l'économie française* 1997-1998, p. 54.

Note : le *contrat de qualification* a pour objet l'acquisition d'une qualification professionnelle reconnue ou en voie de reconnaissance sous la forme d'un diplôme, d'un titre homologué ou d'une qualification reconnue par la convention collective ou par une commission paritaire nationale de l'emploi. Le *contrat d'apprentissage* est un contrat de travail de type particulier par lequel un employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à un jeune travailleur une formation professionnelle méthodique et complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis. L'apprenti s'oblige en retour à travailler pour lui, pendant la durée du contrat et à suivre la formation dispensée en centre de formation d'apprentis et en entreprise (*Mémo social* 98, [1998, p. 57 et 413], *Liaisons sociales*). Ces contrats concernent des jeunes âgés de 16 à 25 ans préparant un diplôme de l'enseignement technologique ou professionnel dans le cadre d'un contrat de type particulier associant une formation en entreprise et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis. Nous appelons *densité des contrats de qualification* le nombre de ces contrats pour 100 entreprises inscrites au RIM en 1996 et *densité d'apprentis* est le nombre d'apprentis pour 100 entreprises inscrites au RM en 1996.

Lecture : en 1996, dans l'alimentation, on compte 8,8 % des contrats de qualification. Dans ce secteur, on compte 20,5 apprentis pour 100 entreprises inscrites au RM.

Commentaires : la densité des apprentis est très forte dans l'alimentation et très faible dans celui du textile, cuir et habillement. La densité des contrats de qualification est assez homogène dans les secteurs tournant autour de 2,2 contrats en moyenne pour 100 entreprises inscrites au RIM. Deux secteurs "se partagent" la répartition des contrats de qualification : la réparation, transport et autres services et le bâtiment. Avec l'alimentation, c'est aussi dans ces secteurs que l'on observe une part importante de contrats d'apprentissage. Etant donnée la vocation de ces contrats, on peut considérer, en première lecture, que les entreprises de l'alimentation favorisent plus que les autres la formation et l'insertion des jeunes dans le marché du travail puisque dans les entreprises de ce secteur, on observe à la fois une forte densité de contrats de qualification et une forte densité d'apprentis.



En 1996, l'artisanat recouvre 51,3 % des contrats d'apprentissage, 17,5 % des contrats de qualification et 9,5 % des contrats d'adaptation.

Sur 100 contrats ou déclarations d'apprentissage conclus dans l'artisanat en 1996, 79,9 concernent des apprentis ayant un CAP ou un BEP (niveau V), 14,2 un BAC ou un BP (niveau IV), 5 un BAC+2 (niveau III) et 1 un diplôme du 2^e ou 3^e cycle universitaire.

L'emploi dans l'artisanat (suite)

LES SALARIÉS DE L'ARTISANAT

Sans entrer dans le détail, il faut noter qu'entre artisan, travailleur indépendant et salarié, la frontière est parfois floue. Sur le plan juridique, ce sont les critères de dépendance et subordination qui permettent de trancher. Pour illustrer le problème que pose la sous-traitance dans l'artisanat, nous pouvons citer l'affaire Guégan dans laquelle la Cour de Cassation a déduit que "les prétendus artisans se trouvaient en réalité intégrés dans un ensemble les plaçant en état de dépendance économique et de subordination juridique caractérisant l'existence de contrats de travail, et que leurs rapports avec Guégan étaient, en dépit des apparences, ceux de salariés à employeur" (Crim., 29 oct. 1985 ; *Bull. crim.* n°335), in *Le droit du travail*, M. Bonnechère, Repères, *La Découverte* [1997, p. 36].

En 1993 (respectivement en 1997), dans les établissements employant de 1 à 15 personnes, on comptait 190.513 (resp. 189.251) salariés du secteur de l'alimentation, 152.766 (resp. 148.258) dans le travail des métaux, 52.592 (resp. 45.571) dans le textile, l'habillement et le cuir, 45.921 (resp. 42.369) dans le bois et l'ameublement, 193.850 (resp. 186.924) dans les autres fabrications, 493.988 (resp. 489.685) dans le bâtiment, 295.440 (resp. 314.546) dans la réparation, transport et autres services.

L'artisanat représente, en 1997 et en moyenne, 26,6 % des emplois de l'ensemble des établissements du secteur. L'alimentation en représente 37 %, le travail des métaux 11,8 %, le textile, habillement et cuir 14,9 %, le bois et ameublement 25,7 %, les autres fabrications 14 %, le bâtiment 44,9 % et la réparation, le transport et les autres services 47,5 %. A part ce dernier secteur, la part de l'emploi artisanal a progressé depuis 1993.

En 1997, sur les 1.416.604 salariés de l'artisanat, on en compte 13,4 % dans l'alimentation, 10,5 % dans le travail des métaux, 3,2 % dans le textile, l'habillement et le cuir, 3,0 % dans le bois et l'ameublement, 13,2 % dans les autres fabrications, 34,6 % dans le bâtiment et 22,2 % dans la réparation, le transport et les autres services.

Tableau 7 : nombre de salariés employés au 1^{er} janvier dans les établissements employant de 1 à 15 salariés et dans les établissements de toute taille

Activités NAR 8	Nombre de salariés employés au 1 ^{er} janvier dans les établissements :											
	employant de 1 à 15 salariés (A)						de toute taille (B)					
	1993	1994	1995	1996	1997	Ev. 97/96	1993	1994	1995	1996	1997	Ev. 97/96
Alimentation	190513 (36,3)	193004 (37,0)	191390 (36,9)	189745 (36,9)	189251 (37,0)	-0,3 %	525428	522284	518545	514320	511623	-0,5 %
Travail des métaux	152766 (11,2)	148818 (11,6)	148913 (11,8)	149144 (11,7)	148258 (11,8)	-0,6 %	1361902	1278975	1265891	1269406	1257172	-1,0 %
Textile, cuir, habillement	52592 (13,8)	50269 (14,3)	49374 (14,5)	47018 (14,4)	45571 (14,9)	-3,1 %	381501	352147	339467	325571	304993	-6,3 %
Bois, ameublement	45921 (24,7)	44984 (25,6)	44314 (25,4)	43053 (25,3)	42369 (25,7)	-1,6 %	185964	175468	174293	170178	164805	-3,2 %
Autres fabrications	193988 (13,5)	190882 (14,0)	189850 (14,0)	188432 (13,9)	186924 (14,0)	-0,8 %	1436406	1360012	1353485	1352635	1331197	-1,6 %
Bâtiment	493988 (40,2)	483171 (41,7)	493773 (42,8)	493163 (43,6)	489685 (44,9)	-0,7 %	1229376	1159676	1154216	1130379	1091464	-3,4 %
Réparation, transport, autres services	295440 (48,2)	299759 (48,0)	307622 (48,6)	311302 (48,1)	314546 (47,5)	1,0 %	613070	624663	632769	647356	662537	2,3 %
Ensemble	1425070 (24,9)	1410887 (25,8)	1425236 (26,2)	1421857 (26,3)	1416604 (26,6)	-0,4 %	5733647	5473225	5438666	5409845	5323791	-1,6 %

Source : UNEDIC, in *La France de l'Artisanat : chiffres clés*, 1997, pp. 58-59.

Lecture : en 1993, on compte 190.513 salariés dans les établissements employant de 1 à 15 salariés dans l'alimentation ; ceux-ci représentent 36,3 % du total des salariés de ce secteur. Entre 1996 et 1997, le nombre de salariés dans les établissements de toute taille du textile, cuir et habillement a chuté de 6,3 %.

Note : les établissements dont il s'agit ici relèvent tous du champ d'activité de l'artisanat.

Commentaires : la représentativité du salariat artisanal est plus ou moins forte selon les secteurs d'activité. Là où elle est la plus marquée, en 1997, c'est dans le secteur réparation, transport et autres services (47,5 %). C'est d'ailleurs le seul secteur qui n'a pas vu baisser le nombre de salariés sur la période 96-97. Les variations 96-97 des effectifs salariés ont été de différentes amplitudes selon les secteurs et selon la taille des établissements : globalement, c'est dans les TPE qu'elles ont été les plus faibles.

PROPORTION DES SALARIÉS

En 1997, la proportion des salariés de l'artisanat dans l'ensemble des établissements relevant des champs d'activité de l'artisanat est de moins de 23 % dans le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie, la Haute-Normandie, la Champagne-Ardenne, la Lorraine et l'Alsace ; elle va de 23 % à moins de 27 % en Rhône-Alpes, en Bourgogne, dans le Centre, dans les Pays de la Loire, en Basse-Normandie et en Ile-de-France ; elle va de 27 % à moins de 40 % en Bretagne, dans le Poitou-Charentes, dans le Limousin, l'Auvergne, l'Aquitaine et le Midi-Pyrénées ; elle va de 40 % à moins de 50 % dans le Languedoc-Roussillon et en Provence-Alpes-Côtes d'Azur ; enfin, elle est de plus de 50 % en Corse.

L'emploi dans l'artisanat (suite)

CONDITIONS DE TRAVAIL DANS L'ARTISANAT

En 1996, dans les établissements relevant du champ d'activités de l'artisanat et occupant de 1 à 9 salariés, en majorité (respectivement en minorité), les *apprentis* sont dans la réparation, le transport et les autres services (resp. dans le textile, habillement et cuir), les *ouvriers* dans le bâtiment (resp. dans le textile, habillement et cuir), les *employés* sont dans la réparation, le transport et les autres services (resp. dans le bois et l'ameublement), les *techniciens* dans le bâtiment (resp. dans le bois et l'ameublement) et les *cadres et chefs d'entreprises* dans le bâtiment (resp. le bois et l'ameublement).

Dans ces mêmes établissements, 4,8 % ont moins de 18 ans, 5,7 % ont entre 18 et 20 ans, 13,9 % ont entre 21 et 25 ans, 15,6 % ont entre 26 et 30 ans, 27,1 % ont entre 31 et 40 ans, 21,9 % ont entre 41 et 50 ans, 10,3 % ont entre 51 et 60 ans, 0,5 % ont entre 61 et 64 ans et 0,2 % ont 65 ans et plus.

Dans ces mêmes établissements, dans l'alimentation, 30,1 % des salariés travaillent à *temps partiel*, ils sont 10,6 % dans le travail des métaux, 23,6 % dans le textile, l'habillement et le cuir, 14,3 % dans le bois et l'ameublement, 15,3 % dans les autres fabrications, 8,0 % dans le bâtiment, 28,3 % dans la réparation, le transport et les autres services et 18,1 % dans toutes activités confondues.

Carte 1 : densité artisanale en France

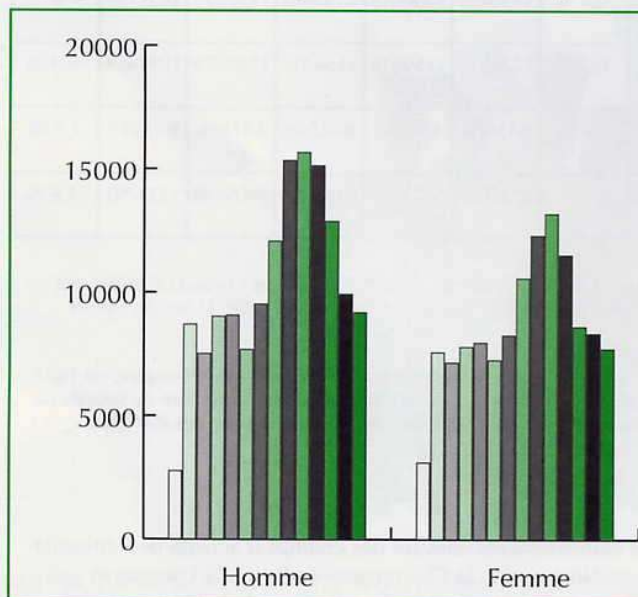


Source : RIM, in *La France de l'Artisanat : chiffres clés*, 1997, p. 30.

Lecture : la densité artisanale (nombre de personnes immatriculées au RM pour 10.000 habitants) est beaucoup plus faible en Picardie (zone claire) qu'en Corse (zone foncée).

Commentaires : on constate un net clivage nord-sud. Ce clivage est aussi observé pour les Très Petites Entreprises (TPE). La présence plus ou moins marquée des TPE suivant les régions françaises s'explique en partie par les zones d'habitat qui y prédominent. Les TPE occupent respectivement 68 % des effectifs employés dans le secteur marchand non agricole et financier en zone rurale, et 52 % en zone rurale périurbaine. Elles y réalisent respectivement 58 % et 42 % de la valeur ajoutée. Elles sont en revanche minoritaires en zone urbaine, avec 41 % des effectifs occupés dans les "villes-centre" et 31 % dans les banlieues, avec respectivement 30 % et 21 % de la valeur ajoutée. Ces données confirment l'idée que l'artisanat et le petit commerce animent essentiellement les espaces d'habitat traditionnel, tandis que l'espace plus récent des banlieues s'articule en revanche, autour de l'industrie et des grandes surfaces commerciales (Insee, Liaisons sociales & Dares [1996]. *Les PME et leurs salariés*, dossier thématique n°4).

Graphique 4 : gain mensuel moyen des salariés de l'artisanat par sexe en octobre 1996, en francs



Source : enquête ACEMO, in *La France de l'Artisanat : chiffres clés*, 1997, pp. 74-75.

Lecture : en 1996, parmi les salariés de l'artisanat, ce sont les salariés cadres (sans distinction de sexe) qui perçoivent le gain moyen le plus important. Parmi ces derniers, les femmes perçoivent en moyenne entre 12.000 et 14.000 francs et les hommes près de 16.000 francs.

Commentaires : les écarts de gains moyens des salariés de l'artisanat entre les hommes et les femmes sont flagrants. Les différences de gains entre les hommes et les femmes sont importantes puisqu'elles peuvent aller jusqu'à 4.275 francs d'écart (en faveur des hommes) chez l'ensemble des non ouvriers. A part chez les apprentis, ces écarts jouent toujours en défaveur des femmes.

Apprentis	Techniciens
Ensemble ouvriers	Cadres et chefs d'entreprises
Ouvriers manœuvres	Cadres
Ouvriers qualifiés	Chefs d'entreprises salariés
Ensemble employés	Ensemble non ouvriers
Employés non qualifiés	Ensemble non compris apprentis
Employés qualifiés	Ensemble y compris apprentis

En 1996, le *gain mensuel moyen* en francs des salariés des établissements artisanaux, ramenés sur une base de temps complet toutes activités confondues était de 2.863 pour les apprentis, 8.565 pour les ouvriers, 8.302 pour les employés, 11.776 pour les techniciens, 14.867 pour les cadres et chefs d'entreprises et de 8.811 pour l'ensemble des catégories.

Données financières et sociales

DONNÉES COMPTABLES

Par entreprise, le *chiffre d'affaires* des entreprises artisanales s'élève à 1.195.000 francs HT, la *valeur ajoutée* étant de 511.000 francs HT et l'*investissement* étant de 42.000 francs HT (allant de 19.000 francs HT dans la blanchisserie, teinturerie et soins à la personne à 109.000 F HT dans le terrassement et travaux divers).

Le *chiffre d'affaires* (resp. la *valeur ajoutée*) par entreprise des entreprises artisanales est, en milliers de francs HT, de 456 (resp. 197) dans les entreprises comptant 1 à 2 personnes occupées, de 1.382 (resp. 605) pour celles qui en comptent de 3 à 5, 3.347 (resp. 1.460) pour celles qui en comptent de 6 à 10 et 6.425 (resp. 2.595) pour celles qui en comptent de 10 à 15.

Tableau 8 : ratios comptables pour toutes les activités artisanales confondues, parmi les entreprises de 0 à 15 salariés, soumises au régime du bénéfice réel en 1995

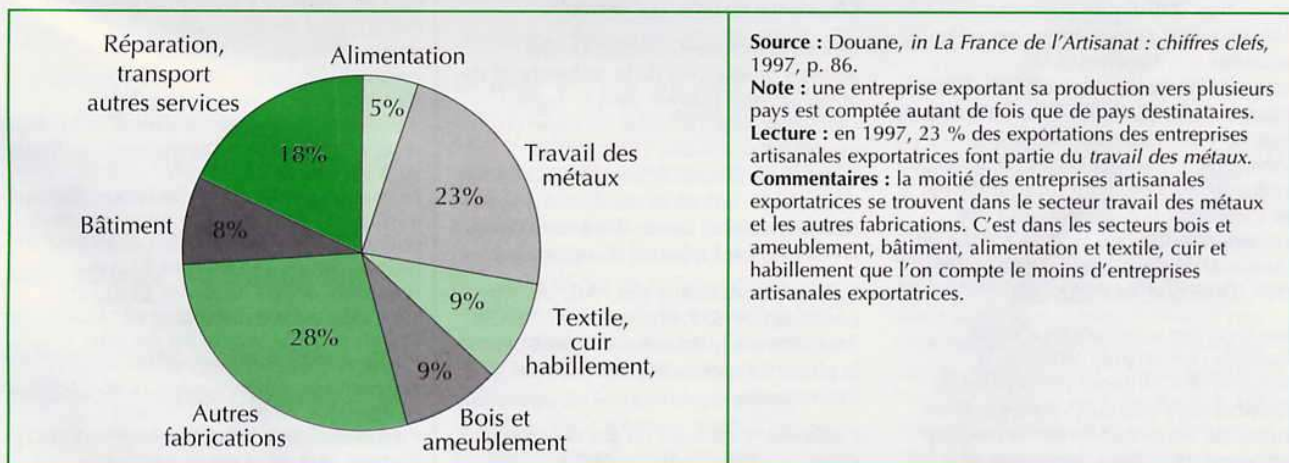
Ratios comptables	Données moyennes et intervalles de variation
Taux de valeur ajoutée	40,2 % (allant de 25,1 dans les viandes et poissons à 64,2 dans la blanchisserie, teinturerie et soins à la personne)
Rapport EBE sur VA	34,1 (allant de 5,3 dans l'aménagement et la finition à 42,3 dans le transport)
Taux de prélèvement financier	9,8 % (allant de 5,3 dans l'aménagement et la finition à 18,6 dans le textile et l'habillement)
Marge d'autofinancement	29,1 (allant de 20,2 dans le textile et l'habillement à 39,5 dans le transport)
Taux d'investissement	10,0 % (allant de 5,5 dans l'aménagement et la finition à 19,2 dans le terrassement et travaux divers et dans le transport)
Rentabilité globale	25,2 % (allant de 16,3 dans le terrassement et travaux divers à 40,5 dans l'aménagement et la finition)
Taux d'endettement	23,8 % (allant de 14,7 dans le terrassement et travaux divers à 37,5 dans l'alimentation autre que viandes et poissons)
Délai fournisseurs-délai client	21 jours (allant de 1 dans le travail des métaux à 60 dans la blanchisserie, teinturerie et soins à la personne).

Source : Insee-BIC, in *La France de l'Artisanat : chiffres clés*, 1997, p. 84.

Lecture : en 1995, le taux d'investissement des entreprises artisanales soumises au régime du bénéfice réel était, en moyenne de 10 %.

Commentaires : les écarts constatés des différents ratios (longueur des intervalles) montrent que l'artisanat recouvre des entreprises fortement hétérogènes selon les secteurs d'activité. On observe qu'aucun secteur artisanal ne jouit ou ne pâtit en particulier de bons ou mauvais résultats comptables.

Graphique 5 : entreprises artisanales exportatrices selon les secteurs



On compte 17.794 *entreprises artisanales exportatrices*. Ces exportations s'élèvent à 14.713 millions de francs, générés principalement par l'activité du travail des métaux (25,1 %) et des autres fabrications (33,0 %). Les 10 premiers pays clients de l'artisanat français sont les suivants par ordre décroissant d'importance : l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg, la Suisse, l'Italie, le Royaume-Uni, l'Espagne, les Pays-Bas, les Etats-Unis et le Japon.

CONCOURS FINANCIER DE L'ÉTAT

En 1996, le montant total des prêts (bonifiés et conventionnés) aux artisans est de 7.713 millions de francs (émanant des Banques Populaires (3.276,1 millions), du Crédit Agricole (1.882,4 millions), du Crédit Lyonnais (291,0 millions), du Crédit Mutuel/Crédit Coop (916,8 millions), de la Société Générale (176,6 millions), de la BNP (368,8 millions), de la Caisse d'Epargne (447,8 millions) et de la SODIPA (353,3 millions)).

Données financières et sociales (suite)

PROTECTION SOCIALE

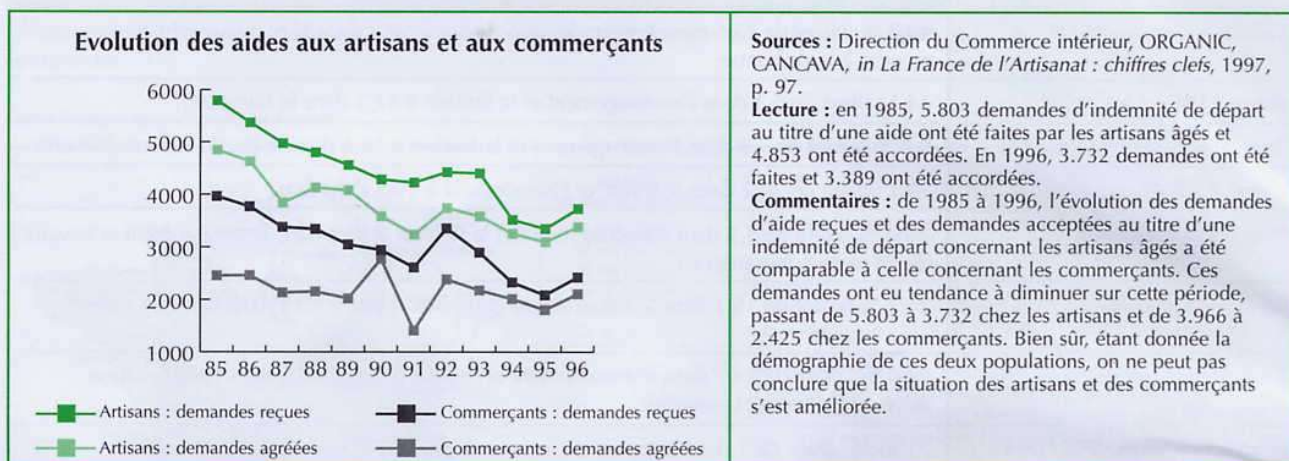
En avril 1997, à la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des professions indépendantes (CANAM), on compte 739.958 artisans assurés (actifs, retraités et retraités actifs) et 1.198.921 bénéficiaires.

En 1991, le rapport démographique (nombre de cotisants sur total des retraités) était de 0,89, soit 531.000 cotisants pour 598.500 retraités. En 1997, il est de 0,72, soit 487.859 cotisants pour 673.371 retraités.

En 1993, les 12.032 millions de francs de ressources du régime de base d'assurance vieillesse artisanale étaient financées par les cotisations (53 %), les impôts et taxes (30 %), les transferts reçus (12 %) et autres (5 %). En 1997, les 17.515 millions de francs de ce même régime étaient financés par ces mêmes postes et quasiment dans les mêmes proportions.

En 1993, les 11.762 millions de francs de dépenses de ce même régime étaient le fait principalement des prestations sociales légales (94 %), c'est-à-dire autant que les 16.607 millions de francs de dépenses de 1997 (93 %).

Graphique 6 : évolutions comparées des aides (indemnités de départ) aux artisans et aux commerçants, entre 1985 et 1996



Sources et carnet d'adresses

Pour décrire le paysage artisanal français, nous avons travaillé principalement sur des données de l'Insee et de la Direction de l'Artisanat ; ces dernières se sont elles-mêmes pour l'essentiel référées aux organismes statistiques suivants : SIRENE-RIM, enquêtes emploi Insee, enquêtes annuelles d'entreprises (EAE), comptabilité nationale, UNEDIC, DARES, enquête ACEMO, INSEE-BIC, Douane, Direction de l'Artisanat, CANAM, CANCAVA, commission des comptes de la sécurité sociale. Pour plus de détails sur l'artisanat, notamment pour des données temporelles, voir *La France de l'Artisanat : chiffres clés*, éditions 1985 à 1997, Direction de l'Artisanat.

Pour avoir des informations d'ordre générales concernant l'artisanat, la Direction de l'Artisanat, qui dépend du Ministère des PME, du Commerce et de l'Artisanat, est probablement le meilleur organisme. Pour des informations plus détaillées (professions artisanales et filières de formations) par département, il y a toutes les *Chambres des métiers* (une par département ; par exemple, la Chambre des métiers du Val-de-Marne). Pour des informations concernant les professions, il y a les *Associations Professionnelles* (Fédération Nationale des Syndicats Professionnels de l'Ameublement, de la tapisserie-décoration, sellerie et ébénisterie (FNSPA) ou la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment et

branches professionnelles connexes (CAPEB), par exemple). Concernant les modalités administratives liées à la formation, ce sont les *Rectorats d'Académie* qui sont les mieux habilités (Rectorat de l'Académie de Lyon, par exemple).

L'étude présentée par la section des activités productives de la recherche et de la technologie publiée dans le *Journal Officiel de la République française* du samedi 15 novembre 1997, avis et rapports du Conseil Economique et Social, "L'artisanat : enjeux et conditions de son développement" donne des informations précieuses sur l'artisanat d'aujourd'hui.

Enfin le site *Annuaire des PME, du commerce et de l'Artisanat* (<http://www.iciplan.com/min-pme>) donne la plupart, sinon toutes, des adresses intéressantes.

L'artisanat, c'est aussi un grand nombre d'organisations professionnelles horizontales (UPA, CGAF...), d'organisations professionnelles de financement (SIAGI, SOCAMA...), d'organisations professionnelles d'exportation (FONDEXPA), d'organisations professionnelles sectorielles (CGAD pour l'alimentation par exemple, SEMA pour les métiers d'art...), des organismes rattachés à la Direction de l'Artisanat (Institut Supérieur des Métiers...) ainsi que des organismes de protection sociale (CANCAVA, ARIA...).

Les Meilleurs Ouvriers de France

Depuis plus de 60 ans, un titre récompense les "meilleurs" artisans, ceux que l'on considère comme des maîtres dans leur discipline : il s'agit du titre de *Meilleur Ouvrier de France* (MOF). Plus de 120 métiers de l'artisanat sont concernés par ce titre. Depuis sa création, environ 7.000 artisans ont été récompensés : Paul Bocuse, Joël Robuchon et Georges Troisgros qui ont reçu ce titre pour la cuisine-restauration sont probablement les plus connus. Dominique et Eric Sanson se sont vus attribuer le titre de MOF en marqueterie-ébénisterie et on peut voir certains de leurs meubles à la Maison-Blanche (*Les Métiers de l'Artisanat, L'Etudiant* série découverte des métiers n° 802 [1994, p. 15]). Le titre est décerné à l'issue d'épreuves longues et difficiles qui bien sûr diffèrent selon la spécialité. Notons que ce titre révèle bien l'étroitesse de la relation entre l'artisan et l'artiste, que nous évoquions en introduction.

La Lettre de l'Observatoire Alptis

est une publication trimestrielle éditée par l'Observatoire Alptis de la Protection Sociale
12, rue Clapeyron - 75379 PARIS CEDEX 08
Tél : 01 44 70 75 64 - Fax : 01 44 70 75 70
E-mail : observatoire@alptis.fr

Directeur de publication : G. COUDERT
Ont contribué à la rédaction de ce numéro :
O. FERRIER

Réalisation : C. DUMOLLARD

Dépôt légal en cours